

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Résultats du concours du 1^{er} août 2023 – Programme d’Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

Fredericton, le 17 octobre 2023 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du concours du 1^{er} août 2023 dans le cadre du programme d’Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents. Les **onze (11)** subventions octroyées représentent un montant total de **24 740,85 \$**. La distribution des fonds est la suivante :

Adrienne Assinewai	Little Shemogue	Arts visuels	2 500 \$
Annabelle Babineau	Fredericton	Arts multidisciplinaires	2 500 \$
Curtis Brewster	Fredericton	Arts médiatiques	2 500 \$
Elizabeth Hendrick	Nasonworth	Métiers d’arts	1 518 \$
Spencer Hetherington	Saint-Jean	Arts médiatiques	2 500 \$
Jillian Holland	Maces Bay	Métiers d’arts	2 500 \$
Natasha Martin-Mitchell	Fredericton	Arts médiatiques	2 500 \$
Thandiwe McCarthy	Fredericton	Arts littéraires	2 500 \$
Alana Morouney	Sackville	Arts visuels	2 500 \$
Branden Olsen	Quispamsis	Musique	1 499 \$
Kirsten Paul	Fredericton	Métiers d’arts	1 723,85 \$

<i>Demandes évaluées</i>	<i>Subventions octroyées</i>	<i>Taux de succès</i>
31	11	35,5 %

5 récipiendaires sur 11 (45,5 %) n’avaient jamais reçu de subvention d’artsnb auparavant.

Distribution des subventions par discipline artistique

Lors de ce concours du programme d’Infrastructure artistique, le nombre de demandes évaluées par discipline artistique est le suivant : 0 en architecture, 5 en métiers d’art, 1 en danse, 2 en arts littéraires, 5 en arts médiatiques, 3 en arts multidisciplinaires, 6 en musique, 0 en théâtre et 9 en arts visuels. Des renseignements supplémentaires sur la distribution des subventions du concours par discipline artistique sont disponibles [ici](#).

Le programme d’Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents est conçu pour fournir une subvention unique d’acquisition d’équipement pour les artistes du Nouveau-Brunswick qui sont nouvellement arrivé.es ou en émergence qui souhaitent acquérir des outils et des équipements qui leur permettront de compléter un projet et de renforcer leur développement artistique à long terme. Pour en savoir davantage sur le programme d’Infrastructure artistique, visitez notre [site Web](#).

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d’œuvres d’art et l’administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ces programmes sont financés à partir du Fonds en fiducie pour l’avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick.

-30-

Contact pour les médias :

Audrée Hamelin-St-Amour, agente des communications, comm@artsnb.ca, 506-259-9776